Informations de base

2003/2103(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget rectificatif 2/2003: état général des recettes **Subject** 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	BUDG Budgets	FÄRM Göran (PSE)	10/12/2001
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**	
	Budget		

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
13/05/2003	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	SEC(2003)0552	Résumé
16/06/2003	Publication du projet de budget du Conseil	10190/2003	Résumé
30/06/2003	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
09/07/2003	Vote en commission		Résumé
09/07/2003	Dépôt du rapport budgétaire	A5-0261/2003	
03/09/2003	Décision du Parlement	T5-0361/2003	Résumé
03/09/2003	Adoption du projet du budget par le Conseil		
03/09/2003	Fin de la procédure au Parlement		
26/09/2003	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2003/2103(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget

Base juridique	Traité Euratom A 177 Traité CE (après Amsterdam) EC 272
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/5/19605

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A5-0261/2003	09/07/2003	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T5-0361/2003 JO C 076 25.03.2004, p. 0119-0167 E	03/09/2003	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget du Conseil	10190/2003	16/06/2003	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Avant-projet de budget de la Commission	SEC(2003)0552	13/05/2003	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Budget 2003/0657
JO L 242 26.09.2003, p. 0001-0019 Résumé

Budget rectificatif 2/2003: état général des recettes

2003/2103(BUD) - 03/09/2003 - Acte final

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif 2/2003 (anciennement 3/2003). MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : 2003/657/CE, Euratom. CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 2/2003 de l'Union européenne conformément à sa résolution du 3 septembre 2003 (se reporter au résumé de la résolution) en vue de modifier l'état des recettes du budget de l'Union. À noter que ce budget rectificatif 2/2003 était au moment de la présentation de l'avant-projet de budget et du projet de budget du Conseil, référencé comme budget rectificatif 3/2003.

Budget rectificatif 2/2003: état général des recettes

2003/2103(BUD) - 13/05/2003 - Avant-projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation d'un avant-projet de budget rectificatif n° 3 au budget 2003 (état des recettes). CONTENU : La clôture définitive des comptes budgétaires de l'exercice 2002 a mis en évidence un excédent net de 7,413 milliards EUR. Cet excédent de l'exercice 2002 représente des économies pour les États membres, puisqu'il permettra une réduction substantielle de leurs contributions au budget du présent exercice. Ce chiffre est le produit net de trois facteurs: - un élément négatif résultant de recettes inférieures aux prévisions (- 1,287 milliards EUR) : ce montant s'explique principalement par une baisse des ressources propres, à savoir les droits de douane et la TVA; - une absorption moins importante que prévu du côté des dépenses (+ 8,954 milliards EUR) : l'absorption des crédits budgétaires disponibles s'est améliorée et a atteint un très bon niveau pour le Fonds de cohésion, les actions extérieures et l'administration. La différence la plus importante entre le résultat et le budget initial de l'exercice 2002 a concerné les Fonds structurels, dont les montants budgétisés se fondent sur des prévisions établies par les États membres. En dépit d'importants reports de 2002 à 2003, 4,85 milliards EUR environ n'ont pas été utilisés, ces crédits portant principalement sur la période de programmation précédente. Viennent ensuite les politiques internes, qui présentent un montant excédentaire d'à peu près 1,16 milliard EUR. Compte tenu de la taille de son budget, les estimations relatives à l'agriculture se sont révélées assez précises, avec un excédent d'à peine 1,1 milliard EUR. L'absorption de l'aide de préadhésion par les pays candidats est demeurée problématique en 2002, puisque les paiements pour ce poste ont été inférieurs de près de 0,8 milliard EUR à la somme budgétisée. L'excédent enregistré dans le cas de l'agriculture, des dépenses administratives et des réserves constitue des économies réelles; - un solde négatif des échanges monétaires (- 0,253 milliard EUR). Un montant de 1 milliard EUR provenant de l'excédent avait déjà été inscrit dans le budget 2003 lors de son adoption, à la fin du mois de décembre 2002, de sorte que le budget rectificatif 3/2003 réduira les contributions des États membres au budget de l'UE d'environ 6,4 milliards EUR par rapport au calcul initial. Toutefois, l'effet de cette diminution globale pour chaque État membre se trouve aussi influencé par la mise à jour des prévisions relatives aux ressources propres, qui incluent le montant actualisé de la correction britannique. Cela fera l'objet d'un budget rectificatif séparé que la Commission présentera à la fin du mois de mai 2003 (voir BUD/2003/2113) et qui devrait modifier la répartition du montant total entre les pays. À noter que le présent avant-projet de budget rectificatif est adopté près d'un mois plus tôt qu'en 2002, étant donné que le nouveau règlement financier exige que ce budget rectificatif soit présenté au Conseil et au Parlement dans un délai de quinze jours après la présentation des comptes provisoires, qui a eu lieu le1er mai 2003. À noter encore qu'à titre de comparaison, l'excédent budgétaire s'élevait à 15 milliards EUR pour 2001 et à 11,6 milliards EUR en 2000.

Budget rectificatif 2/2003: état général des recettes

2003/2103(BUD) - 16/06/2003 - Projet de budget du Conseil

En date du 15 mai 2003, la Commission a transmis au Conseil un avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 3 pour l'exercice 2003 concernant la budgétisation de l'excédent budgétaire 2002 qui s'élève à 7.413.481.988,34 EUR et dont une partie avait déjà été inscrite au budget 2003 (1 milliard EUR). En date du 16 juin 2003, le Conseil a établi le projet de budget rectificatif nº 3 pour l'exercice en question en modifiant la proposition de la Commission de façon à tenir compte des financements qui n'avaient pas été retenus au titre des projets de budgets rectificatifs nº1 et 2 (soit 10,350 mios EUR). Suivant ce projet de budget rectificatif nº 3 pour l'exercice 2003, le total des dépenses du budget 2003 s'élève à 97.502.937.098 EUR.

Budget rectificatif 2/2003: état général des recettes

2003/2103(BUD) - 03/09/2003 - Texte budgétaire adopté du Parlement

En adoptant le rapport de M. Göran FÄRM (PSE, S) sur le projet de budget rectificatif 3/2003, le Parlement européen se rallie entièrement à la position de sa commission au fond (se reporter au résumé du 9 juillet 2003).